**Projet de liaison ferroviaire**

**Roissy-Picardie – Avis du CD95**

***AD 17 janvier 2020***



Il s’agit de rendre un **avis défavorable** au projet de liaison ferroviaire Roissy Picardie, porté par SNCF Réseau.

* Ce projet est constitué principalement par la création d’une ligne nouvelle de 6,5 km à 160 km/h. entre la ligne d’interconnexion à la gare de l’aéroport Roissy-CDG et le raccordement à la ligne classique Paris-Creil-Amiens au niveau de Marly-la-Ville.
* Le projet prévoit de manière secondaire :
* La création d’un nouveau quai en gare TGV de l’aéroport Roissy-CDG,
* Des aménagements sur la ligne classique Paris-Creil-Amiens (adaptation de la signalisation et renforcement de l’alimentation électrique).
* Coût d’investissement estimé à 356 M. d’€.
* Plage horaire prévue : 1 train /h. entre 6h et 23h. 2 trains /h en heure de pointe (matin, midi, fin de journée).
* Objectif d’obtention de la déclaration d’utilité publique en 2021 pour entamer les travaux.



**Le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie est inadapté aux besoins des valdoisiens car :**

* La période de concertation était inappropriée : calendrier réduit d’à peine 2 mois et concomitant avec les fêtes de noël et les vœux de janvier (peu de disponibilité des riverains et des élus durant ces périodes).
* Un seul arrêt en Val d’Oise : en gare de Survilliers / Fosses mais qui n’est actuellement pas financé.
* Un projet dont l’Est du Val d’Oise ne profitera pas pleinement alors que plusieurs projets structurants sur ce territoire ont été abandonnés ou retardés.
* Abandon par l’Etat du barreau de Gonesse et du projet Europacity,
* Risques sur la ZAC du Triangle de Gonesse et la gare de la ligne 17 du GPE,
* La réalisation du CDG Express, contre l’avis des populations locales, a déjà été difficilement insérée dans le calendrier de travaux du Nord de Paris (agenda de travaux saturé).
* Projet entrainant 70 hectares de consommation foncière (dont 40 ha de terres agricoles et 8 ha de bois).
* Une augmentation des nuisances (bruit et air) pour les valdoisiens (ex : tracé qui passerait à proximité immédiate des nouveaux quartiers de Vémars et Villeron.
* Le tracé défini ne permet pas de desservir Louvres-Puiseux dont la population va doubler, ni de constituer une alternative au barreau de Gonesse. Lors d’une précédente concertation en 2010, le tracé retenu par SCNF n’avait pas reçu l’accord des élus.
* Nécessité de privilégier les transports ferrés existants (lignes H, D et B notamment) alors que les niveaux de service sont encore insuffisants (infrastructures à rénover et taux de ponctualité globalement inférieurs aux autres lignes de transports ferroviaires en IDF).



*« Pour l’Est du Val d’Oise, la réalisation de la ligne Roissy-Picardie n’est pas une priorité. Il convient d’abord d’améliorer les transports existants. De plus, le Département refuse de subir autant de nuisances pour si peu de bénéfices pour les valdoisiens »*